Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20250918-DEL2025-09-06-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 9 septembre 2025

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent.

Absents excusés :
LECOEUR Maurice a donné procuration de vote à YBERT Valéry.
LECORNU Séverine - VANDENAWEELE Guy -

Absentes : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :
POZZO Maryvonne.

1 – COMMANDE PUBLIQUE
1.1 – Marchés Publics
Devis fresque murale bâtiment Snsm
- Délibération n° DEL2025-09-06

M. Le Maire présente aux conseillers le devis pour la réalisation d'une fresque murale sur le bâtiment de la Snsm.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **Article 1er :** d'accepter le devis 2508 Aérosoleil de M. Cyrille CORLAYS pour la réalisation d'une fresque murale sur le bâtiment de la Snsm pour un montant de 4 150 € TTC ;
- **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à le signer ;
- **Article 3 :** que les crédits sont inscrits sur le budget primitif commune à l'opération n°223 (article 231).

Accusé de réception en préfecture
050-215004813-20250918-DEL2025-09-06-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Adopté à la majorité
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 18 septembre 2025,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO

Le Maire,
Christophe GILLES

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-AY (MANCHE)

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.